

Communiqué en date du 27 AVRIL 2018

## ENTRETIEN des TROTTOIRS et HERBES FOLLES

Comme chaque année, nous rappelons que l'entretien des trottoirs aux bords de votre propriété est de votre responsabilité (cf. Arrêté n°2017/41 du 22/08/2017). Le désherbage des trottoirs contribue non seulement à rendre notre village propre et accueillant mais il assure aussi la sécurité du cheminement des piétons. Nous vous remercions de votre collaboration.

## AFFOUAGES

Les chemins et lignes forestières étant redevenus praticables, leur accès est autorisé.

En ce qui concerne les parcelles, il reste des endroits assez fragiles, assurez-vous de l'état du sol avant de vous y engager.

Dans les parcelles équipées de cloisonnements (parcelle 20 et parties replantées des parcelles 1, 2, 5), il est interdit de circuler en dehors des cloisonnements.

Nous vous rappelons que tous dégâts ou dégradations involontaires doivent être signalés en mairie et devront être réparés, à charge de l'affouagiste concerné.

Nous rappelons également que les remorques de plus de six stères sont interdites (§ 5 du règlement d'affouage).

**Merci d'avance de votre compréhension et de votre collaboration à maintenir notre forêt, qui est aussi votre forêt, dans le meilleur état possible.**

**C'est une part de l'héritage que nous lèguerons à nos enfants et petits-enfants.**

*La commission bois et forêt.*

**TOURNEZ S.V.P. →→→→→→→→→→→→→→→**

## CEREMONIE DU 8 MAI 2018

Je vous invite à vous rassembler, Place de la Mairie, le **MARDI 8 MAI 2018 à 11h15** afin de célébrer l'anniversaire de la victoire des forces alliées qui a mis fin à la guerre 1939-1945 et rendre hommage aux victimes civiles et militaires du conflit.

Une gerbe sera déposée au monument aux morts.

A l'issue de la cérémonie, nous nous retrouverons à la salle Maurice BOUCHOT où un vin d'honneur sera offert.

## FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée le **VENDREDI 11 MAI 2018**

En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire ou à ses Adjointes.

## RAPPEL

### COLLECTE DES ORDURES MENAGERES LES JOURS FERIES

La Communauté de Communes Terres Toulaises rappelle que depuis le 15/07/2015 et dans le cadre des nouveaux marchés de collecte et de traitement des déchets, la collecte des ordures ménagères est assurée les jours fériés sauf pour les dates suivantes : 25 décembre, 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai où le rattrapage s'effectue le lendemain.

Le Maire  
E. PAYEUR